



DELIBERATION N° 137/2021/CACL

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VENDREDI 24 SEPTEMBRE 2021 A 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT APPROBATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PORT (M14) - EXERCICE 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 49
Nombre de Conseillers Présents : 26
Nombre de Procuration : 8
Date de convocation : 13 septembre 2021

Nombre de suffrages exprimés : 34
Vote :
Pour : 34 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le vendredi vingt-quatre septembre à neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), se sont réunis en présentiel et en téléconférence pour la tenue d'une séance plénière au siège social de la CACL, sous la présidence de Monsieur Serge SMOCK.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Gilles ADELSON, Julner BELIZAIRE (Visio), Dominique BERTONI, Pascal BRIQUET, Louis-Mike CALUMEY, Daniel CASTOR, Jean-Philippe CHAMBRIER, Kenny CHEN-TUNG, Xavier CLERVAUX, Liser CLIFFORD, Yahya DAOUDI (Visio), Seedna DELAR, Thierry ELIBOX, Serge FELIX (Visio), Teed GASPARD, Sandrine JACQUES-GAÏL, Farah KHAN (Visio), Patrick LECANTE, Roland LOE-MIE, Yolande MILZINK-CINCINAT, Claude PLENET, Axel RINO, Hélène SERVIUS, Rolande SILEBER, Serge SMOCK, Eliodore TORVIC

ÉTAIENT ABSENTS REPRESENTES : Monique AZER↳**Procuration** à Gilles ADELSON, Claire CHINON↳**Procuration** à Rolande SILEBER, Hélène PAUL↳**Procuration** à Dominique BERTONI, Anne-Michèle ROBINSON↳**Procuration** à Daniel CASTOR, Patricia VICTOR↳**Procuration** à Xavier CLERVAUX, Phong LY↳**Procuration** à Serge SMOCK, Albanie CIPPE↳**Procuration** à Seedna DELAR ; Sandra TROCHIMARA↳**Procuration** à Patrick LECANTE

ÉTAIENT ABSENTS : Serge BAFAU, Jean-Victor CASTOR, Corine DIMANCHE, Eugène EPAILLY Eugène, Christian FAUBERT, Elaine JEAN, Mickaël MANCEE, Tineffa NAISSO, PHINERA-HORTH Marie-Laure, Stéphanie PREVOT BOULARD, Magali ROBO-CASSILDE, Corinne SIGER.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Axel RINO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral N° 2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération à partir du 1^{er} janvier 2012 modifié ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Entendu l'avis favorable de la Commission « Finances et Fiscalité » réunie en séance le mardi 21 septembre 2021 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau réuni en séance le mercredi 22 septembre 2021 ;

Entendu le **Rapport N° 137/2021/CACL** relatif à la Décision Modificative N° 1 du budget PORT (M14) de la CACL, exercice 2021.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré :

- **DONNE ACTE** au Président de son **Rapport N° 137/2021/CACL** relatif à la Décision Modificative N° 1 du budget PORT (M14) de la CACL, exercice 2021.
- **APPROUVE** la décision modificative N° 1 du budget PORT (M14) de la CACL, exercice 2021, résumé ci-après et annexé.

chapitre	intitule du chapitre	BP2021	DM 01	
			Propositions nouvelles	Total
	dépenses de la section fonctionnement			
	011 Charges à caractères général	542 558.00	98 070.00	640 628.00
	012 Charges de personnel	231 000.00	5 000.00	236 000.00
	014 Atténuations de produits			-
	65 Charges de gestion courante	100.07		100.07
	66 charges financières			-
	67 charges exceptionnelles		20 000.00	20 000.00
	023 Virement à la section d'investissement	537 158.00	640 005.45	1 177 163.45
	042 Opérations de transferts entre sections			-
	002 Déficit reporté			-
		1 310 816.07	763 075.45	2 073 891.52
	recettes de la section fonctionnement			
	013 Atténuation de charges	-		-
	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections			-
	70 Produit des services du domaines	2 000.00	121 950.00	123 950.00
	73 Impôts et taxes			-
	74 Dotations et participations	825 380.00		825 380.00
	75 Autres produits de gestion courantes	65 000.00	1 120.00	66 120.00
	76 produits financiers			-
	77 Produits exceptionnels			-
	78 reprises sur provision pour risques			-
	002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	418 436.07	640 005.45	1 058 441.52
		1 310 816.07	763 075.45	2 073 891.52

chapitre	intitulé du chapitre	BP 2021	DM 01	
			Propositions nouvelles	Total
depenses de la section investissement				
001	Excédent de fonctionnement reporté		294 565.65	294 565.65
16	Remboursement d'emprunts			-
20	Immobilisations Incorporelles	180 000.00	100 000.00	280 000.00
204	Subventions d'équipement versées			-
21	Immobilisations corporelles	122 500.00	270 876.88	393 376.88
22	Immobilisations reçues en affectation			-
23	Immobilisations en cours	981 707.80	320 002.72	1 301 710.52
26	Participations et créances rattachées à des participations			-
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections			-
041	Opérations d'ordre à l'intérieur des sections	100 000.00		100 000.00
	Total dépenses	1 384 207.80	985 445.25	2 369 653.05
recettes de la section investissement				
001	Excédent d'investissement reporté	345 439.80	(345 439.80)	-
10	Dotations, fonds, divers et réserves		144 879.60	144 879.60
1068	excédents de fonctionnement capitalisée			-
13	subventions d'investissements	401 610.00	546 000.00	947 610.00
16	emprunts			-
021	Virement de la section fonctionnement	537 158.00	640 005.45	1 177 163.45
23	Immobilisations en cours			-
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections			-
041	Opérations d'ordre à l'intérieur des sections	100 000.00		100 000.00
	Total recettes	1 384 207.80	985 445.25	2 369 653.05

AUTORISE le Président sur ces bases à signer tous les documents administratifs et comptables, à intervenir dans la conduite de cette opération et à entreprendre toutes les démarches qui seront nécessaires au règlement de cette affaire.

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cayenne sis 7 Rue Victor Schœlcher – 97300 Cayenne dans un délai de deux mois suivant sa publication ou son affichage.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 24 septembre 2021

POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Serge SMOCK